

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 SG 89 Union Mondiale des Villes Olympiques – Adhésion et cotisation.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le vœu du Conseil de Paris du 13 avril 2015 relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

Vu les statuts de l'Union Mondiale des Villes Olympiques ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel la Maire de Paris lui propose l'adhésion de la Ville de Paris à l'Union Mondiale des Villes Olympiques ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve l'adhésion de la Ville de Paris à l'Union Mondiale des Villes Olympiques.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à faire adhérer la Ville de Paris à l'Union Mondiale des Villes Olympiques dont le siège est établi à Lausanne (Suisse).

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la cotisation annuelle de la Ville de Paris fixée à 5 000 euros.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, nature 6281, rubrique 020, sous-rubrique 15, ligne du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 et suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO